



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'innovation, de la formation et des ressources
Bureau des contenus pédagogiques et des langues
DGESCO C1-3
n° I2023-005735
Affaire suivie par :
Laurent BERGEZ
Tél : 01 55 55 22 80
Mél : laurent.bergez@education.gouv.fr

Mission du pilotage des examens
DGESCO MPE
Affaire suivie par :
Marie-Carmen DOMINGUES
Tél : 01 55 55 11 16
Mél : marie-carmen.domingues@education.gouv.fr

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours
scolaires
Bureau des collèges
DGESCO A1-2
Affaire suivie par :
Sofia NOGUEIRA
Tél : 01 55 55 22 08
Mél : sofia.nogueira@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **20 NOV. 2023**

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Messieurs les vice-recteurs

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : Cadre réglementaire pour l'utilisation des langues régionales dans le cadre du Diplôme national du brevet (DNB)

Depuis la loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008, portant modernisation des institutions de la Ve République, la valorisation des langues régionales constitue un élément-clé de la politique publique des langues menée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

A ce titre, les candidats peuvent composer en langues régionales aux épreuves écrites dûment spécifiées en accord avec les conventions signées à ce jour.

Afin de respecter l'équité de traitement pour tous les élèves lors des examens et de sécuriser la passation, il convient de rappeler que, quelle que soit la langue de composition, les sujets et les documents d'accompagnement des sujets ne sont pas traduits en langue régionale et demeurent en français.

Dans le but d'harmoniser les pratiques à l'échelle nationale, je vous remercie de transmettre ce courrier à l'ensemble des personnels de direction concernés.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans ce dossier. Mes équipes restent disponibles pour toute information complémentaire.

**Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire**


Edouard GEFFRAY